



SITZUNG DES SCHWEIZERISCHEN BUNDESRATES

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL

SÉANCE DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SEDUTA DEL CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

ESTRATTO DEL PROCESSO VERBALE

Vendredi 29 janvier 1960.

Comité économique spécial, réunion des
12 et 13 janvier 1960 à Paris.

Département politique et département de l'économie publique
Proposition du 26 janvier 1960 (annexe).

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e

de prendre acte du rapport et d'approuver la position prise par la
délégation suisse à la conférence officieuse des 12 et 13 janvier,
ainsi qu'à la conférence des vingt pays membres et associés de
l'OECE du 14 janvier 1960.

Extrait du procès-verbal au département politique, au département
de l'économie publique (secrétariat, division du commerce: 10,
division de l'agriculture 4), département des finances et des
douanes, et, pour exécution, à la chancellerie fédérale.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

C. Oser

Handel 10

557
Es
2.2.
K. K. K.
W. W. W.
B. B. B.
Z. Z. Z.

Cher.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le janvier 1960

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE
PUBLIQUEAu Conseil fédéral

Objet: Comité économique spécial, réunion des 12 et 13 janvier 1960 à Paris.

A. L'invitation des Quatre Grands Occidentaux

En marge de la Conférence de l'Otan de décembre 1959, les représentants de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni ont publié à Paris, le 21 décembre 1959, un communiqué. Les Chefs d'Etats et de Gouvernements de ces quatre pays ont convenu que, pratiquement, tous les pays industrialisés du monde libre sont maintenant en état de consacrer, dans une mesure accrue, leurs énergies à des tâches nouvelles et importantes de coopération qui auraient pour objet :

- a) de favoriser le développement des pays moins développés;
- b) de mener des politiques commerciales axées sur l'utilisation rationnelle des ressources économiques et le maintien d'harmonieuses relations internationales.

A leur avis, ces principes de coopération devraient aussi régir les discussions relatives aux problèmes commerciaux découlant de l'existence de la Communauté Economique Européenne et de l'Association Européenne de libre-échange.

Une réunion officieuse a été suggérée. Le gouvernement français, au nom des quatre puissances, a convoqué cette réunion pour les 12 et 13 janvier à Paris. Y étaient représentés les treize pays suivants :

Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni ainsi que la Commission de la Communauté Economique Européenne.

B. Les propositions américaines

La Conférence, présidée par M. Luns, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, s'est ouverte par une déclaration du Sous-Secrétaire d'Etat américain, M. Douglas Dillon (Annexe I).

- 2 -

En premier lieu, M. Dillon a indiqué qu'il voyait certains dangers dans les problèmes commerciaux de l'Europe occidentale. L'un de ces dangers était que les problèmes commerciaux pouvaient conduire à des frictions politiques et économiques en Europe, l'autre que les mesures prises pour résoudre le problème régional de l'Europe risquaient de compromettre les principes de caractère mondial contenus dans le GATT. Il souligna la nécessité d'une politique commerciale libérale des Etats-Unis; il releva qu'une telle politique ne peut subsister que si les autres pays conduisent également des politiques libérales. Pour M. Dillon le problème commercial européen est urgent et doit être examiné aussitôt que possible.

En second lieu, les Etats-Unis désirent coopérer étroitement avec l'Europe occidentale et avec le Canada afin de fournir les capitaux dont les pays en voie de développement du monde libre ont besoin pour réaliser des progrès économiques.

En troisième lieu, le Sous-Secrétaire d'Etat américain, estimant que l'OECE doit être revitalisée et son programme de travail élargi, suggéra qu'une nouvelle organisation, dont les Etats-Unis pourraient devenir membres de plein droit, devait être envisagée.

En conséquence, M. Dillon a émis trois propositions de procédure pour l'étude des problèmes qu'il avait mentionnés :

- 1) Le remplacement de l'OECE par une organisation nouvelle devait être discuté par une réunion de hauts fonctionnaires représentant les gouvernements des vingt pays membres et associés de l'OECE. Le travail préparatoire serait confié à un groupe de trois personnes. A cette occasion, M. Dillon indiqua que l'organisation nouvelle ne pourrait entrer en vigueur avant 18 mois, délai qui s'explique par la procédure américaine de ratification.
- 2) En attendant que la nouvelle organisation puisse fonctionner, M. Dillon a proposé qu'un groupe restreint soit constitué comprenant les pays qui sont en mesure de participer à une contribution à long terme à l'exportation de capitaux vers les pays en voie de développement. Ce groupe devrait consulter la Banque mondiale, l'OECE et toute autre institution nationale ou internationale. L'une de ses tâches essentielles serait de discuter les méthodes les plus efficaces pour mobiliser les ressources nationales en faveur du développement économique, de même que de fournir cette aide aux pays destinataires de la façon la plus utile. Ce groupe pourrait se servir de certaines études faites ou à faire par le secrétariat de l'OECE.
- 3) Les problèmes commerciaux devaient être discutés par le Comité économique spécial (Comité des treize), en attendant la création d'une nouvelle organisation. Dans l'idée de M. Dillon, ce groupe ne porterait pas atteinte au travail des parties contractantes au GATT ou à celui du Comité de direction des échanges de l'OECE.

C. La position des Six

Il est superflu de rappeler les divers essais qui ont été faits par les Etats membres de la Communauté pour définir une formule d'association avec les autres pays européens. Si la Communauté a soutenu les propositions américaines, ou si même elle les a inspirées, cela ne signifie pas pour autant que les Six se soient mis d'accord sur le moyen de résoudre le problème commercial européen. On peut dire au contraire que les propositions américaines sont conformes à l'argument que les Six ont développé pour justifier leur refus de toute solution européenne. On s'en souvient, ils ont notamment allégué leur responsabilité mondiale, ils ont fait état de leurs intentions libérales en matière de commerce sur le plan du GATT et de leur désir, vu leur position du plus grand acheteur mondial de matières de base, d'organiser l'aide aux pays sous développés. Lors même que l'une des résolutions reconnaît "la nécessité d'examiner par priorité les rapports entre la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange, compte tenu des intérêts commerciaux des pays tiers, et des principes et des obligations du GATT", les Six ne sont pas prêts, dans leur ensemble, à souscrire à une association économique européenne. Le représentant du gouvernement français, M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, a expressément indiqué que la recherche d'une solution aux problèmes européens serait une oeuvre de longue haleine et qu'elle ne pourrait s'accomplir que progressivement.

En ce qui concerne l'existence de l'OECE, la position des Six est influencée non seulement par leur désir de donner suite au voeu des Etats-Unis et du Canada de participer de plein droit à certaines activités, mais également par l'hostilité de la France à l'égard de cette organisation à qui elle ne peut pardonner de l'avoir pendant longtemps mise sur la sellette.

D. La position des Sept

Les sept pays signataires de la convention instituant l'AELE se sont tenus en étroit contact, par la voie diplomatique, puis en organisant des réunions avant et entre les diverses séances qui se sont tenues à Paris dans la semaine du 11 au 15 janvier. Ils sont tombés très rapidement d'accord sur les objectifs à atteindre au cours de la conférence convoquée par les Quatre Grands. Leur coopération a été fructueuse.

En particulier, ils ont critiqué la composition de la conférence des treize gouvernements et ils ont obtenu que les questions essentielles à l'ordre du jour soient désormais traitées par les gouvernements des vingt pays membres et associés de l'OECE.

- 4 -

En ce qui concerne les problèmes commerciaux, ils ont combattu la proposition de M. Dillon de les faire examiner par le Comité des treize. Ils suggéraient un groupe restreint de 8 à 9 membres chargé de faire des recommandations aux vingt gouvernements. En définitive, aucune décision n'a été prise quant à cet organe restreint. Il appartiendra aux vingt gouvernements, dont les hauts fonctionnaires se réuniront vers la fin de février, de désigner le ou les groupes de travail nécessaires.

En outre, les Sept ont insisté sur la priorité qu'il convenait de donner aux problèmes commerciaux européens. Ils ont obtenu satisfaction dans les termes de la résolution adoptée à l'issue de la réunion.

En ce qui concerne la réforme et la revitalisation de l'OECE, les Sept se sont prononcés en faveur du maintien de cette organisation et ont obtenu que l'on ne décide pas à priori si la participation de plein droit des Etats-Unis et du Canada à certaines tâches de coopération économique devait entraîner une révision de l'OECE ou son remplacement par une autre organisation.

En ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés, les Sept se sont ralliés aux suggestions présentées par les Etats-Unis, non sans souligner qu'il était illusoire d'escompter une contribution efficace des pays européens tant que ceux-ci n'auraient pas surmonté leurs propres difficultés et éliminé tout risque de division économique en Europe.

E. La position suisse

La délégation suisse était particulièrement soucieuse de provoquer la reprise des négociations sur les problèmes commerciaux européens selon une procédure qui en assure le succès.

Elle était en outre désireuse que le projet de réorganiser l'OECE conduise non à la paralysie ou à la disparition de cette organisation, mais au contraire, à son renforcement, à sa revitalisation. L'OECE est en effet conçue de manière que les pays européens qui se trouvent dans des situations les plus diverses sur le plan économique aussi bien que sur le plan politique et militaire puissent continuer de coopérer économiquement avec succès. Il y a un danger qu'une nouvelle organisation ait une couleur politique qui empêcherait la Suisse ou d'autres pays d'y adhérer. Il est très important aussi que la structure de l'OECE qui place tous les pays qui en sont membres sur un pied d'égalité soit sauvegardée.

On ne voit d'ailleurs pas pourquoi l'OECE ne pourrait pas être transformée de façon à permettre aux Etats-Unis et au Canada une collaboration à part entière dans tous les domaines qui les intéressent, qu'il s'agisse de problèmes commerciaux, de politique conjoncturelle ou de l'assistance aux pays sous-développés (voir déclaration suisse, Annexe II).

F. Les résolutions adoptées

Les résolutions adoptées par le Comité des treize ont été communiquées après la session du Comité des treize à une conférence, qui s'est tenue le 14 janvier, réunissant les représentants des vingt pays membres ou associés de l'OECE, sans qu'il s'agisse cependant d'une réunion du Conseil de l'OECE.

1) La résolution au sujet de certains problèmes commerciaux, Annexe III

Donnant suite à la résolution du Comité des treize, les vingt gouvernements se sont constitués entre eux et, avec la Commission de la Communauté économique européenne, en un Comité. Celui-ci se réunira vraisemblablement vers le milieu du mois de mars, au niveau des hauts fonctionnaires; il créera un ou plusieurs groupes de travail pour étudier les problèmes commerciaux et, par priorité, comme le dit l'un des considérants, les rapports entre la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange.

2) La résolution sur l'aide au développement économique, Annexe IV

Un groupe de huit gouvernements, auquel se joindra la Commission de la Communauté économique européenne, discutera des divers aspects de leur coopération dans le domaine de l'aide aux pays en voie de développement. Il pourra inviter d'autres pays exportateurs de capitaux à participer à ces travaux et tiendra des consultations avec des organisations multilatérales.

3) Résolution sur l'étude de la réorganisation de l'OECE, Annexe V

Une conférence de hauts fonctionnaires des vingt gouvernements membres ou associés de l'OECE se réunira à Paris le 19 avril 1960 afin d'examiner un rapport préparé par un groupe de 4 personnes chargé d'étudier le problème de l'amélioration et de la transformation de l'OECE. Ce groupe se compose des personnes suivantes :

Sir Paul Gore-Booth	(Royaume-Uni)
M. Bernard Clappier	(France)
M. Randolph Burgess	(Etats-Unis)
M. Xenophon Zolotas	(Grèce)

G. Conclusion

Le principal mérite des récentes discussions de Paris est de prévoir un cadre dans lequel les discussions entre pays européens, qui avaient été suspendues lors de l'interruption de la négociation sur la zone européenne de libre-échange, pourront être reprises. Que penser des chances de succès d'une nouvelle négociation ? Sans doute y a-t-il des faits nouveaux depuis la fin de 1958, et notamment :

- 6 -

- 1) La situation économique de la France s'est améliorée, ce qui est de nature à atténuer avec le temps la résistance des milieux économiques français à une association européenne d'ensemble.
- 2) La constitution de l'Association européenne de libre-échange est un des éléments majeurs qui doivent faciliter la recherche d'une solution. Il n'est pas exagéré de prétendre que la signature de la Convention de Stockholm a, sinon déclenché à elle seule l'intervention de M. Dillon, du moins rendu les Etats-Unis attentifs au sérieux du problème économique européen.
- 3) La collaboration projetée des Etats-Unis et du Canada ne manquera pas d'influencer le cours des débats. Les Etats-Unis, pour des raisons de politique intérieure, se soucient avant tout d'éviter des discriminations nouvelles à l'égard des exportations américaines. On peut craindre que cette préoccupation ne rende plus difficile la recherche d'une solution. Mais on peut aussi espérer que les Etats-Unis se rendront compte des dangers de la division économique de l'Europe et s'emploieront à l'éliminer. Dans cette dernière hypothèse, la participation des Etats-Unis et du Canada serait un gage que les arrangements qui interviendraient en Europe seraient empreints de libéralisme envers les pays tiers.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que les positions des différents pays, de la France tout particulièrement, ne se sont pas encore modifiées. Il faudra sans doute attendre que la Convention instituant l'AELE soit, d'abord ratifiée, puis mise en action, pour qu'une évolution des positions gouvernementales se dessine.

Nous vous proposons

de prendre note du présent rapport et d'approuver la position prise par la délégation suisse à la conférence officieuse des 12 et 13 janvier ainsi qu'à la conférence des vingt pays membres et associés de l'OECE du 14 janvier 1960.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Wahlen

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

sig. Petitpierre

Extrait du procès-verbal au Département politique, au Département de l'Economie publique (secrétariat, Division du commerce : 10, Division de l'Agriculture 1), Département fédéral des finances et des douanes, et, pour exécution, à la Chancellerie fédérale.

Annexes mentionnées